

-----

**DECRET N°** 2020/277 **DU** 13 MAI 2020  
 portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de  
 la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains  
 Urbains et Ruraux (MAETUR).-

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/208 du 25 avril 2019 portant transformation, en société à capital public, de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux;
- Vu** le décret n° 2019/209 du 25 avril 2019 portant approbation des statuts de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **DJAMAL MOUSTAPHA** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé **membre** du Conseil d'Administration de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois.

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 13 MAI 2020

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

